

## Nouvelle procédure pour le dépôt des déchets d'amiante

**Afin d'assurer la sécurité des usagers et les protéger des dangers que peut présenter l'amiante sur la santé, une nouvelle procédure est mise en place pour le dépôt en déchèterie.**

Vous avez des tuyaux et canalisations, des plaques ondulées, des ardoises en amiante-ciment ou encore des plaques support de tuiles dont vous souhaitez vous débarrasser ?

En 2015, les déchets d'amiante des usagers de l'ensemble du territoire seront collectés à la déchèterie de Venansault sur quatre journées :

- Samedi 4 avril
- Samedi 20 juin
- Samedi 3 octobre
- Samedi 28 novembre

De 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h30.

Préalablement, les usagers doivent se faire enregistrer auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération. Puis, avant le jour du dépôt, ils devront se procurer des équipements de protections individuelles ainsi que des sacs type body bag pour le confinement de leurs déchets amiantés auprès de la Communauté d'Agglomération. A cette occasion, ils seront informés des modalités de présentation de ces déchets et des risques liés.

Contact : Service de gestion des déchets ménagers, 02 51 05 59 91, <a href="mailto:dechets@larochesuryonagglomeration.fr">dechets@larochesuryonagglomeration.fr</a>
---